



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2021/195**

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANNEY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

**Objet : Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n°2016/161 du 20 octobre 2016 concernant l'attribution d'aides en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) et l'engagement de la commune d'octroyer une subvention de 500 € par dossier pour précarité énergétique, 1000 € pour logement indigne et 1000 € par logement pour les propriétaires bailleurs.

Il précise que dans le cadre de cette opération la Communauté de Communes du Pays d'Olmes nous a transmis plusieurs dossiers de demandes de subventions validées par l'ANAH, à savoir pour une subvention de 500€ :

- Madame Marie-Isabelle DEBARD, 4 rue Parmentier,
- Monsieur Christophe PALACIOS, 35 les Sartrous,
- Monsieur Alidou GUERA, chemin des Rives de Bénéaix,
- Madame Christelle SOUM, 6 rue Maréchal Joffre.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

- **DÉCIDE** d'attribuer, dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) une subvention d'un montant de 500€ à :
  - Madame Marie-Isabelle DEBARD, 4 rue Parmentier,
  - Monsieur Christophe PALACIOS, 35 les Sartrous,
  - Monsieur Alidou GUERA, chemin des Rives de Bénaix,
  - Madame Christelle SOUM, 6 rue Maréchal Joffre.
- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

